

Point de contact pour les victimes d'abus

Rapport 2022

Dans l'archidiocèse de Luxembourg, une hotline pour les victimes d'abus a été mise en place en 2010. La même année, un délégué de l'Église pour les abus et une équipe de conseillers ont été nommés. Depuis 2014, la personne de contact est le Dr Martine Jungers.

Depuis 2019, le rapport annuel est publié chaque année par l'archevêché. Sa rédaction incombe à l'interlocutrice en matière d'abus sexuels / la déléguée à la prévention de l'archevêché, en collaboration avec le service de presse de l'archevêché.

Les rapports précédents sont disponibles sous <https://cathol.lu/rubrique459>.

Missions de l'interlocutrice en matière d'abus sexuels / de la déléguée à la prévention

- L'interlocutrice en matière d'abus sexuels reçoit des informations sur les abus sexuels commis sur des mineurs et des adultes vulnérables par des membres du clergé, des religieux ou d'autres collaborateurs dans le domaine de l'Église et accompagne les victimes présumées dans leurs démarches ultérieures.
- L'organisation et la réalisation de formations pour les collaborateurs à temps plein, à temps partiel et bénévoles ainsi que le conseil lors du développement et le soutien lors de la mise en œuvre du concept de protection institutionnelle font partie des tâches centrales de la déléguée à la prévention.

Évaluation des signalements reçus

- 1) En 2022, 2 personnes concernées par la violence sexualisée se sont manifestées, dont 1 de sexe féminin et 1 de sexe masculin. Pour les victimes, les agressions ont eu lieu entre 1930 et 1960. Deux prêtres/religieux ont été cités comme auteurs des agressions.
- 2) Des prestations en reconnaissance des souffrances infligées aux victimes de violences sexuelles dans le domaine de l'Église ont été versées dans 1 cas.
- 3) Tous les signalements ont été transmis au procureur d'État par le Vicaire général.

Prévention

Le 28 décembre 2020, la version actualisée des « *Lignes directrices de l'archidiocèse de Luxembourg en matière d'abus sexuels dans le contexte ecclésial à l'égard de mineurs et d'adultes vulnérables* » a été mise en vigueur par décret épiscopal. [voir: <https://cathol.lu/article9350>]

Depuis 2021, un concept de protection institutionnel est mis en œuvre dans le domaine de la prévention au sein de l'archevêché. Cela comprend entre autres un code de conduite pour la prévention de toutes les formes de violence au sein de l'archevêché, que les collaborateurs reconnaissent par leur signature. En outre, tous les collaborateurs ecclésiastiques à plein temps et bénévoles qui travaillent dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse doivent présenter un certificat de bonne conduite élargi n° 5 délivré par la police.

Des formations en prévention sont organisées depuis 2017 dans l'archidiocèse. Tous les employés de l'archidiocèse (prêtres, diacres et collaborateurs laïcs* au service pastoral) ainsi que les bénévoles qui sont en contact régulier avec des enfants, des jeunes ou des adultes vulnérables sont tenus de participer à ces formations. En 2022, 5 formations ont eu lieu.

Dans la formation des prêtres, la prévention fait partie de la formation depuis 2012.

Contact

Le point de contact pour les victimes d'abus reste à la disposition des personnes concernées :

Tél. 621 676 349 (vendredi de 9h à 11h), fir-iech-do@cathol.lu

[traduit du texte allemand qui fait foi]